



*La Commune à Vivre*

## COMPTE RENDU

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

---

#### SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

---

L'an deux mil vingt, le **VINGT FEVRIER**, à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques **RUELLO**, Maire.

Étaient présents : Thierry **AUTIN**, Pierre-Yves **BOSCHER**, Agnès **BREGENT**, Monique **DELABUIS**, Maurice **FOURAGE**, Erwan **GERMAIN**, Valérie **GUERIN**, Jean-François **HOUEE**, Denis **LEMARCHAND**, Maël **LE REST**, Jean **MAGAND**, Jean-Luc **MORLAIS**, Hervé **PAVIS**, Dominique **TRAON**.

Étaient absents : Christophe **LECHAT**, Jennifer **MASSON-BELORGEY**.

Agnès **BREGENT** est élue secrétaire de séance.

---

#### **D/20/02/001 – Désignation du secrétaire de séance**

Agnès **BREGENT** est élue secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

#### **D/20/02/002 – Adoption du procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2020**

Le compte rendu de la réunion du 22 janvier 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents ce jour.

#### **D/20/02/003 – Bibliothèque municipale – Rapport d'activités 2019**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités de la bibliothèque présenté par Annie **CHAMPION**, responsable du service.

#### **D/20/02/004 – Vote des taux d'imposition 2020**

Sur proposition de la commission « Finances », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide le maintien des taux de 2019.

#### **D/20/02/005 – Participation concernant les fournitures scolaires en 2020 pour les écoles « Arc en Ciel » et Saint-Joseph »**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, fixe le montant alloué à l'école « Arc en Ciel » et à l'école « Saint-Joseph ».

#### **D/20/02/006 – Vote de la subvention annuelle 2020 pour DECLIC et l'US Saint-Gilles**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés fixe la subvention allouée à DECLIC et à l'US Saint-Gilles.

## **D/20/02/007 – Travaux de voirie « Place du Centre » - Montant du fonds de concours à verser à Rennes Métropole**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide le montant du fond de concours à verser à Rennes Métropole.

## **D/20/02/008 – Affectation du résultat 2019 – Budget principal et budget cellule commerciale**

### **Budget principal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'affecter la somme de 54 142,59 € à l'article 1068 des recettes d'investissement et de reprendre la somme de 362 053,59 € à l'article 002 des recettes de fonctionnement.

### **Budget Cellule Commerciale**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'affecter la somme de 7 594,28 € à l'article 1068 des recettes d'investissement et de reprendre la somme de 1 737,23 € à l'article 002 des recettes de fonctionnement.

## **D/20/02/009 – Vote du budget primitif 2020 – Budget principal et budget cellule commerciale**

### **Budget principal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, accepte le budget primitif 2020 tel qu'il vient de lui être présenté.

### **Budget Cellule Commerciale**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, accepte le budget primitif 2020 tel qu'il vient de lui être présenté.

## **D/20/02/010 – Désaffectation et déclassement de trois parcelles**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 2 abstentions (T. AUTIN, M. LE REST) :

- Décide procéder à la désaffectation des parcelles B 1432, B 1451 et B 1887,
- Décide de procéder au déclassement des parcelles B 1432, B 1451 et B 1887,
- Prend acte que, de ce fait, suivant l'article L. 2141-1 du code général de la propriété de personnes publiques, ces mêmes parcelles ne font plus partie du domaine public de la commune de Cintré.

## **D/20/02/011 – Vente des parcelles B 2253 et B 2256 à Mr et Mme LAILLE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 3 abstentions (T. AUTIN, M. LE REST, J. MAGAND) accepte de procéder à la vente des parcelles B 2253, et B 2256 au profit de Mr et Mme LAILLE, au prix de 10 € le m<sup>2</sup> et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

## **D/20/02/012 – Vente des parcelles B 2251, B2252 et B 2255 à Mr et Mme MARECHAL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 3 abstentions (T. AUTIN, M. LE REST, J. MAGAND) accepte de procéder à la vente des parcelles B 2251, B 2252 et B 2255 au profit de Mr et Mme MARECHAL, au prix de 10 € le m<sup>2</sup> et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

## **D/20/02/013 – Vente de la parcelle A 1147 à Mr et Mme GAUER**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, accepte la vente de la parcelle A 1147 au prix de 0,46 € le m<sup>2</sup> et autorise Monsieur le Maire à signer tout documents se rapportant à cette affaire.

## **D/20/02/014 – Opération rue des Ifs – Convention suivi de travaux et de transfert de propriété entre Archipel Habitat Rennes Métropole et la commune**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, accepte les termes de cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

## **D/20/02/015 – Convention de souscription à l'offre de paiement en ligne**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur le Maire à mettre en place le projet «TIPI» dans les conditions exposées ci-dessus et de l'autorise à signer la convention relative à ce projet.

## **D/20/02/016 – Contrat d'assurance des risques statutaires – Convention de Gestion**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, accepte les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

## **D/20/02/017 – Information au conseil municipal au titre de la délégation du conseil municipal au Maire suivant l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire du 14 janvier au 12 février 2020.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 20 h 32 minutes

---

Fait à Cintré, le 25 février 2020

Le Maire,

Jacques RUELLO

